

[LA MOBILITÉ]
PARTICULIERS

Rubelles +

L'assurance des **expatriés** adhérant à la CFE
ou affiliés à la Sécurité sociale française

2012

Issued by:



www.siam-consulting.asia

Siam Consulting Hua Hin Co., Ltd.
Mr. Franck Racine
250/129 Soi 94-Petchkasem Road
77110 Hua Hin- Prachuapkhirikhan

Phone: 085.962.2232
eMail: franckracinesiamconsulting@gmail.com



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

Rubelles +, l'assurance complète pour votre expatriation

Rubelles+ est une solution d'assurance dédiée aux expatriés adhérant à la CFE ou affiliés à la Sécurité sociale française, séjournant plus d'un an à l'étranger. Que vous partiez seul ou en famille, ce contrat vous propose une couverture complète avec des garanties entièrement modulables : frais de santé, assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée/assistance juridique, capital décès/perte d'autonomie et indemnités journalières.

Une couverture à la carte

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé courantes ou imprévues ?

Rubelles+ couvre vos dépenses de santé en complément de la CFE ou de la Sécurité sociale française avec des garanties modulables adaptées à vos besoins :

- **3 offres au choix** avec des plafonds de remboursement différenciés (Essentielle, Medium, Extensio) et **3 niveaux de couverture** (Hospitalisation seule, Hospitalisation + Médecine courante, Hospitalisation + Médecine courante + Optique-Dentaire),
- possibilité de remboursement à **100%, 90% ou 80% des frais réels**,
- service de **règlement direct des frais d'hospitalisation** : si vous êtes adhérent à la CFE, vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24 à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite.

Si votre responsabilité civile était engagée ?

APRIL International vous couvre pour les conséquences d'actes causés à des tiers dans le cadre de votre vie privée. Vos enfants sont également assurés dans le cadre de leurs activités extrascolaires.

Un contrat spécialement conçu pour les Français attachés à leur système de protection sociale

- **Couverture santé complémentaire avec :**
 - un plafond jusqu'à 1 000 000 €
 - des garanties viagères : vous êtes couvert aussi longtemps que vous le souhaitez et vos cotisations n'augmentent pas en fonction de vos dépenses personnelles
 - une couverture de la maternité non plafonnée
- **Garanties valables temporairement dans votre pays de nationalité**
- **Un service de traductions et d'accompagnement juridique** pour faciliter vos démarches administratives
- **Facilités de règlement :** paiement mensuel, trimestriel, semestriel par prélèvement automatique sur un compte en France sans frais supplémentaire



Nos équipes multilingues sont à votre écoute :



- **par téléphone :** + 33 (0)1 73 02 93 93 du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) - Heure de Paris
- **par e-mail :** info@aprilmobilite.com
- **dans nos bureaux :** 110, avenue de la République - 75011 Paris - FRANCE



Le contrat Rubelles + vous propose des garanties entièrement modulables :

Frais de santé

- 3 offres au choix
 - 3 niveaux de garanties
 - 3 pourcentages de remboursement
- pour s'ajuster à votre besoin de couverture et à votre budget

Assistance rapatriement

Responsabilité civile vie privée et assistance juridique

Capital décès et perte d'autonomie

Un capital à choisir librement entre 20 000 € et 400 000 €

Indemnisation arrêt de travail

Des indemnités journalières à choisir librement entre 20 € et 200 €

À chacun sa formule frais de santé selon son budget et son pays d'expatriation

3 offres et 3 niveaux de garanties

ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
plafond frais de santé de 200 000 € et niveaux de couverture basiques			plafond frais de santé de 300 000 € et niveaux de couverture intermédiaires			plafond frais de santé de 500 000 € et niveaux de couverture confortables		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Hospi seule	Hospi + Médecine courante	Hospi + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospi seule	Hospi + Médecine courante	Hospi + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospi seule	Hospi + Médecine courante	Hospi + Médecine courante + Optique Dentaire

Pour chaque offre, 3 pourcentages de remboursements

100% des frais réels

90% des frais réels

80% des frais réels

Vous pouvez réduire votre cotisation en choisissant un remboursement à 90% ou à 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante et Optique-Dentaire.

COMPARER LES OFFRES		ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
HOSPITALISATION	<i>Vous êtes opéré de l'appendicite</i>	chambre privée, jusqu'à 50 €/jour	chambre privée, jusqu'à 100 €/jour	chambre privée, jusqu'à 200 €/jour
MÉDECINE COURANTE	<i>Vous consultez un médecin généraliste</i>	100% des frais réels, jusqu'à 50 €/acte	100% des frais réels sans plafond pour vos 2 premières consultations par an*	100% des frais réels sans plafond pour vos 5 premières consultations par an*
	<i>Vous allez à la pharmacie</i>	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**
	<i>Vous consultez un ostéopathe</i>	cette consultation ne sera pas prise en charge	médecines douces prises en charge jusqu'à 1 000 €/an , avec un maximum de 150 €/séance	médecines douces prises en charge jusqu'à 1 500 €/an , avec un maximum de 200 €/séance
OPTIQUE DENTAIRE	<i>Vous achetez des lunettes</i>	monture et verres pris en charge jusqu'à 150 €/an (lentilles jusqu'à 100 €/an)	monture et verres pris en charge jusqu'à 350 €/an (lentilles jusqu'à 200 €/an)	monture et verres pris en charge jusqu'à 650 €/an (lentilles jusqu'à 300 €/an)
	<i>Votre enfant entame un traitement d'orthodontie</i>	ce traitement ne sera pas pris en charge	pris en charge jusqu'à 800 €/an/enfant , pendant 2 ans maximum	pris en charge jusqu'à 1200 €/an/enfant , pendant 3 ans maximum

* Les suivantes sont plafonnées ** Dans la limite de la formule choisie

Des garanties frais de santé complètes et innovantes

Aperçu de la couverture proposée

- **Hospitalisation** prise en charge à 100% des frais réels, **y compris en cas d'accouchement**, avec un remboursement de la **chambre privée** jusqu'à 200 €/jour
- Vos premières consultations auprès de **médecins généralistes et spécialistes** non plafonnées (sauf en cas de choix de l'offre Essentielle). Les suivantes sont couvertes jusqu'à 180 €/acte.
- Frais d'**analyses**, de **radiographies** et de **pharmacie** couverts à 100% des frais réels
- Séances d'**orthophonistes** de vos enfants remboursées à 100% des frais réels
- Forfait **Médecines douces** incluant le remboursement des ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs... jusqu'à 1 500 €/an
- Couverture des **vaccins liés aux voyages** jusqu'à 150 €/an/personne. Les autres vaccins sont remboursés à 100% des frais réels.
- **Dépistages** couverts à 100% des frais réels
- Garanties prévention jusqu'à 1 000 €/an/personne incluant le remboursement des **traitements anti-paludéens**
- **Soins, prothèses et implants dentaires** remboursés jusqu'à 2 000 € la 1^{ère} année puis jusqu'à 2 500 € les années suivantes
- **Lunettes (verres et monture)** remboursées jusqu'à 650 €/an/personne

Découvrez nos garanties spéciales **Amérique du Nord** (pour les adhérents à la CFE) :

APRIL International a imaginé des services exclusifs avec ses partenaires :

- **accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis** : avec près de 450 000 médecins et plus de 4 500 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent
- **une carte de tiers-payant pharmaceutique** : vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire pour vos dépenses dans plus de 60 000 pharmacies aux États-Unis
- **un service de consultation à domicile aux États-Unis, Canada et Mexique** : pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation
- **un service de géolocalisation** : accédez à notre réseau de prestataires médicaux aux États-Unis en quelques secondes et trouvez le praticien, le centre hospitalier ou la pharmacie le plus proche de chez vous !



Garanties

complètes et adaptées aux expatriés

1 Frais de santé complémentaires à la CFE/Sécurité sociale française

Les garanties sont exprimées avec la participation de votre régime d'assurance maladie de base (CFE ou Sécurité sociale française ou régime équivalent français). Nous intervenons seulement après participation de votre régime de base français (sauf disposition contraire mentionnée au tableau des garanties).

OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Montant maximum des frais de santé par année d'assurance et par personne assurée	<p>200 000 €</p> <p>Montant porté à 400 000 € en cas d'accident ou de maladies « redoutées » <i>voir définition p10</i></p>	<p>300 000 €</p> <p>Montant porté à 600 000 € en cas d'accident ou de maladies « redoutées » <i>voir définition p10</i></p>	<p>500 000 €</p> <p>Montant porté à 1 000 000 € en cas d'accident ou de maladies « redoutées » <i>voir définition p10</i></p>

HOSPITALISATION

(hors soins ambulatoires pour lesquels voir poste Médecine)



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Hospitalisation <i>voir définition p10</i> médicale, chirurgicale ou hospitalisation de jour <i>voir définition p10</i> ; Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) Frais de séjour Honoraires médicaux et chirurgicaux Examens, analyses, médicaments Actes médicaux	100% des frais réels <i>voir définition p10</i>	100% des frais réels <i>voir définition p10</i>	100% des frais réels <i>voir définition p10</i>
Chambre privée (y compris frais de téléphonie et de télévision)	100% des frais réels, jusqu'à 50 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 100 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 200 €/jour
Hospitalisation à domicile	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Règlement direct des frais d'hospitalisation <i>voir définition p10</i> (pour les adhérents à la CFE)	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24
Consultation externe liée à une hospitalisation/chirurgie ambulatoire (30 jours avant et après hospitalisation et sur présentation d'un certificat d'hospitalisation)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Lit d'accompagnement pour enfant	100% des frais réels, jusqu'à 30 €/jour (enfant de moins de 16 ans)	100% des frais réels, jusqu'à 45 €/jour (enfant de moins de 16 ans)	100% des frais réels, jusqu'à 60 €/jour (enfant de moins de 16 ans)
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours/an	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours/an

RÈGLEMENT DIRECT DE VOS FRAIS D'HOSPITALISATION

CHAMBRE PRIVÉE COUVERTE JUSQU'À 200 €/JOUR

HOSPITALISATION

(hors soins ambulatoires pour lesquels voir poste Médecine)



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Rééducation en lien direct et suite à une hospitalisation prise en charge par APRIL International	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours
Chirurgie réparatrice dentaire d'urgence suite à un accident	non pris en charge	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitement du cancer (chimiothérapie et radiothérapie)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitement du SIDA	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Greffe d'organe	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels

● IMPORTANT

Dans la formule Hospitalisation seule, sont également couverts les soins de médecine courante (y compris soins dentaires et prothèses - hors prothèses et implants dentaires) **en cas d'accident** et sur présentation d'un certificat médical, jusqu'à 75 €/acte et 1000 €/an/personne.

Vous avez la possibilité de choisir un niveau de remboursement à 90% ou 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante et Optique-Dentaire (les plafonds de remboursement restent inchangés et les garanties Hospitalisation restent couvertes à 100% des frais réels).

MÉDECINE COURANTE



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
MÉDECINE (hors dentaire et procréation médicalement assistée pour lesquels voir postes spécifiques)			
Consultations et visites			
Médecins généralistes	100% des frais réels, jusqu'à 50 €/acte	100% des frais réels (limités à 80 €/acte au-delà de 2 visites/an)	100% des frais réels (limités à 130 €/acte au-delà de 5 visites/an)
Médecins spécialistes	100% des frais réels, jusqu'à 80 €/acte	100% des frais réels (limités à 110 €/acte au-delà de 2 visites/an)	100% des frais réels (limités à 180 €/acte au-delà de 5 visites/an)
Psychiatres	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 5 visites/an	100% des frais réels, jusqu'à 5 visites/an
Auxiliaires médicaux*			
Soins infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues*	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Kinésithérapie, ergothérapie, logopédie, psychomotricité*	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 1000 €/an, avec un maximum de 150 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 1500 €/an, avec un maximum de 200 €/séance

* Actes soumis à accord préalable [voir définition p10](#). Les actes en série sont soumis à accord préalable au-delà de 20 séances par année d'assurance.

Garanties (suite)

complètes et adaptées aux expatriés

MÉDECINE COURANTE



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Médecines douces			
Consultations d'ostéopathes, homéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, phytothérapeutes et diététiciens	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an , avec un maximum de 150 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 1 500 €/an , avec un maximum de 200 €/séance
Pharmacie sur prescription médicale			
Médicaments et traitements (y compris homéopathie et phytothérapie)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Analyses, radiographies et autres actes techniques médicaux hors établissement hospitalier	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Examens et soins médicaux inférieurs à 24h pratiqués en établissement hospitalier (y compris analyses et radiographies)	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 700 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/jour
Traitement du cancer et du SIDA	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
PRÉVENTION			
Vaccins	100% des frais réels (couverture jusqu'à 50 €/an pour les vaccins liés aux voyages <i>voir définition p10</i>)	100% des frais réels (couverture jusqu'à 100 €/an pour les vaccins liés aux voyages <i>voir définition p10</i>)	100% des frais réels (couverture jusqu'à 150 €/an pour les vaccins liés aux voyages <i>voir définition p10</i>)
Dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus, de la cavité buccale, de la peau, de la prostate et du cancer colorectal	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Autres dépistages (hépatite B, troubles de l'audition, dépistage néo-natal, test du VIH...)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitements anti-paludéens	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an
Bilan de santé (un bilan tous les deux ans)			
Aide à l'arrêt du tabac			
Ostéodensitométrie			

MATERNITÉ : HOSPITALISATION PRISE EN CHARGE À 100% DES FRAIS RÉELS

MÉDECINE COURANTE



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
GARANTIES SPÉCIALES POUR LES FEMMES			
Maternité			
Accouchement	pris en charge dans le cadre des postes Hospitalisation, Médecine et Pharmacie		
Soins pré et post natals			
Séances de préparation à l'accouchement (effectuées exclusivement par un médecin ou une sage-femme)	100% des frais réels, jusqu'à 25 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 40 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 60 €/séance
Test du dépistage du VIH dans le cadre d'un examen prénatal	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Diagnostic des anomalies chromosomiques	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE : délai d'attente ^{voir définition p10} de 12 mois**			
Pharmacie			
Fécondation in vitro	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 1 500 €/an
Analyses			
Examens de suivi			
ADOPTION : délai d'attente de 12 mois			
Frais de transport et de procédures	non pris en charge	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 4 000 € en zone 1 et 2 500 € en zones 2, 3 et 4
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE			
Cette garantie permet d'exprimer les tensions accumulées afin de retrouver un meilleur équilibre. Elle s'applique également dans les 6 mois suivant le retour dans le pays de nationalité.	non pris en charge	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails avec une équipe de psychologues cliniciens accessibles 24h/24 et 7j/7	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails avec une équipe de psychologues cliniciens accessibles 24h/24 et 7j/7
CURE THERMALE ET THALASSOTHÉRAPIE* : délai d'attente de 12 mois**			
Valable dans les 3 mois suivant une hospitalisation de plus de 10 jours ou un accouchement pris en charge par APRIL International	non pris en charge	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an
APPAREILLAGES ET PROTHÈSES* (hors optique et dentaire pour lesquels voir postes spécifiques)			
Sans hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 150 €/prothèse	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/prothèse	100% des frais réels, jusqu'à 600 €/prothèse
Avec hospitalisation prise en charge par APRIL International	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 3 000 €/hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 4 000 €/hospitalisation

* Actes soumis à accord préalable ^{voir définition p10}. Les actes en série sont soumis à accord préalable au-delà de 20 séances par année d'assurance.

** Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du certificat de radiation correspondant.

Garanties (suite)

complètes et adaptées aux expatriés

OPTIQUE - DENTAIRE

OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
DENTAIRE : délai d'attente de 3 mois** pour les soins dentaires, la parodontologie et l'endodontie et de 6 mois** pour les prothèses, les implants et l'orthodontie			
Soins dentaires	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/dent , jusqu'à 500 €/an et jusqu'à 1 500 €/an à partir de la 2 ^{ème} année	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/dent , jusqu'à 800 €/an et jusqu'à 2 000 €/an à partir de la 2 ^{ème} année	100% des frais réels, jusqu'à 650 €/dent , jusqu'à 2 000 €/an et jusqu'à 2 500 €/an à partir de la 2 ^{ème} année
Prothèses et implants*			
Parodontologie (traitement de la gencive contre le déchaussement des dents, maladies gingivales) et endodontie	non pris en charge		
Orthodontie* jusqu'à 16 ans	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 800 €/an , pendant 2 ans maximum	100% des frais réels, jusqu'à 1 200 €/an , pendant 3 ans maximum
OPTIQUE : délai d'attente de 6 mois**			
Monture et verres	100% des frais réels, jusqu'à 150 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 350 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 650 €/an
Traitement de la myopie au laser	non pris en charge	non pris en charge	
Lentilles cornéennes y compris jetables	100% des frais réels, jusqu'à 100 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 200 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/an

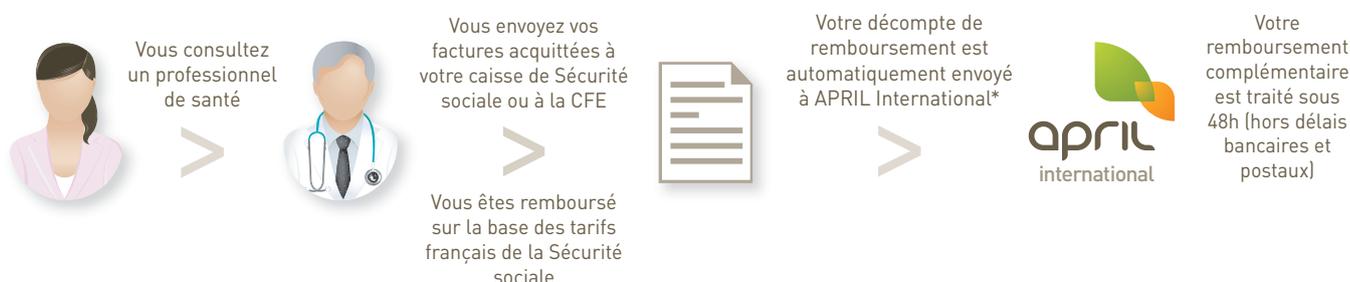
* Actes soumis à accord préalable [voir définition p10](#). Les actes en série sont soumis à accord préalable au-delà de 20 séances par année d'assurance.

** Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du certificat de radiation correspondant.

DÉFINITIONS

- **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes une demande d'entente préalable accompagnée d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- **Délai d'attente** : période durant laquelle les garanties ne sont pas encore en vigueur. Le point de départ de cette période est la date d'effet portée au certificat d'adhésion.
- **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- **Hospitalisation** : séjour (médical ou chirurgical) dans un établissement hospitalier (public ou privé) de plus de 24h, consécutivement à une maladie ou un accident.
- **Hospitalisation de jour** : séjour de moins de 24h pour lequel un lit vous est attribué sans que vous ne passiez la nuit au sein de l'établissement hospitalier.
- **Maladies redoutées** : Accidents Vasculaires Cérébraux, Cancers, Diabète de type 1, Hépatite C, Infection VIH, Infarctus du myocarde, Insuffisance rénale chronique terminale, Légionellose, Maladie d'Alzheimer, Maladie de Charcot, Maladie de Creutzfeldt-Jakob, Myocardopathie, Myopathies, Polyarthrite évolutive chronique, Sclérose en plaques, SIDA.
- **Règlement direct des frais d'hospitalisation** : pour toutes les offres frais de santé, si vous êtes hospitalisé (hospitalisation de plus de 24h ou hospitalisation de jour) et adhérent à la CFE, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais. Vous bénéficiez également de l'avance de frais en cas d'accouchement.
- **Vaccins liés aux voyages** : Antirotavirus (gastro-entérite), Choléra, Encéphalite à tiques, Encéphalite japonaise, Fièvre jaune, Fièvre typhoïde, Hépatite A, Hépatite B, Hépatite C, Leptospirose, Maladie de Lyme, Méningite, Rage, Tuberculose.

Comment obtenir le remboursement de vos frais de santé ?



* Si vous ne bénéficiez pas du service de télétransmission, veuillez nous envoyer le décompte de remboursement que vous a adressé votre CPAM.

Moins d'interlocuteurs pour un remboursement complémentaire plus rapide

Que vous soyez affilié à la Sécurité sociale française ou adhérent à la CFE, APRIL International a mis en place un service d'échange de données informatisées avec votre organisme de base afin de faciliter vos démarches administratives.

Service de télétransmission avec les CPAM



Si vous êtes affilié à la Sécurité sociale française, vous pouvez bénéficier du service de télétransmission qui vous dispense de nous adresser les décomptes de remboursements reçus de votre CPAM. En effet, vos décomptes nous sont directement transmis par votre CPAM. Pour cela, vous devrez nous adresser une photocopie de votre attestation de Sécurité sociale.

Guichet unique de gestion avec la CFE

Si vous êtes adhérent à la CFE, vous bénéficiez des services du guichet unique de gestion :

- **une seule adresse pour l'envoi de vos courriers** (demandes de remboursement, déclaration de changement de situation, transmission de nouvelles coordonnées bancaires...) : CFE s/c - APRIL International Expat 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE,
- **un seul numéro de téléphone pour toute demande relative à vos remboursements** : vous bénéficiez d'un interlocuteur CFE dédié au traitement de vos dossiers. Pour toute demande d'information, composer le +33 (0)1 73 02 93 93,
- **des délais de remboursement plus rapides**, grâce au traitement en un seul et même lieu de vos remboursements, part CFE et part complémentaire APRIL International,
- **un règlement groupé de vos prestations** : APRIL International vous rembourse pour son propre compte ainsi que pour celui de la CFE.



Exemples de remboursements

Avec l'assurance internationale Rubelles+, vous êtes couvert contre tous les aléas susceptibles de perturber votre expatriation.



Olivier, 31 ans, expatrié à Londres

Je suis assuré pour mes frais de santé par un contrat Rubelles+, offre Medium, Hospitalisation + Médecine courante."

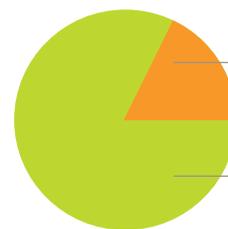
> 12 mars HOSPITALISATION	> 14 mars PHARMACIE	> 3 avril KINÉSITHÉRAPIE	> 13 juin ANALYSES	> 17 juin CONSULTATION
Suite à une entorse au genou, je suis hospitalisé dans l'établissement médical de mon choix.	À ma sortie, le médecin me prescrit des antidouleurs pour 15 jours.	Après mon opération, je dois suivre quelques séances de rééducation chez un kinésithérapeute.	Pour suivre l'évolution de mon état de santé, le chirurgien me prescrit une IRM de contrôle.	J'ai un rendez-vous avec le chirurgien pour un bilan post-opératoire.
Coût des soins : 6 251 £ Reste à charge : 0 £	Coût des médicaments : 75 £ Reste à charge : 0 £	Coût total des séances : 850 £ Reste à charge : 0 £	Coût total de l'imagerie : 408 £ Reste à charge : 0 £	Coût de la consultation : 140 £ Reste à charge : 0 £



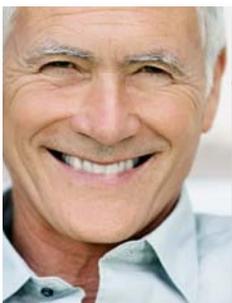
Anna, 35 ans, expatriée à Singapour

J'ai consulté un dentiste qui m'a posé une prothèse dentaire. Coût de la prothèse : 430 € pour une dent (après conversion).

Je suis affiliée à la Sécurité sociale française et assurée pour mes frais de santé par un contrat Rubelles+, Offre Medium, Hospitalisation + Médecine courante + Optique-Dentaire."



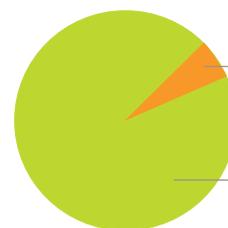
0 €
Reste à votre charge



Patrick, 64 ans, expatrié au Mexique

J'ai consulté un cardiologue pour des douleurs au thorax. Coût de la visite : 134 € (après conversion).

Ma famille est assurée pour ses frais de santé par un contrat Rubelles+ en complément de la CFE, Offre Extenso, Hospitalisation + Médecine courante."



0 €
Reste à votre charge

Cotisations 2012 pour les frais de santé

● Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

Pour connaître votre cotisation, vérifiez la zone dans laquelle se trouve votre pays d'expatriation. Si vous souhaitez une couverture valable dans le monde entier, les cotisations applicables sont celles de la zone 1.

Zone 1 : Bahamas (Îles), Canada, États-Unis, Japon, Suisse.

Zone 2 : Brésil, Chine, Hong Kong, Royaume-Uni, Russie, Singapour.

Zone 3 : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Féroé (Îles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Malte, Mexique, Moldavie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Saint Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Svalbard et Jan Mayen, Taiwan, Thaïlande, Ukraine, Vatican, Venezuela.

Zone 4 : Tous les pays non listés dans les zones 1, 2 et 3.

IMPORTANT

- **Les cotisations ci-dessous sont présentées pour un niveau de remboursement à 100% des frais réels.**
Vous avez la possibilité de réduire votre cotisation en choisissant un niveau de remboursement à 90% ou 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante et Optique-Dentaire (*les garanties Hospitalisation restent toutefois couvertes à 100% des frais réels*).
- **Mode de calcul de cotisations à 90% ou 80% des frais réels :**
Calcul de cotisations à 90% des frais réels : cotisation correspondant à la formule sélectionnée x 0,9 (*sauf Hospitalisation seule*)
Calcul de cotisations à 80% des frais réels : cotisation correspondant à la formule sélectionnée x 0,8 (*sauf Hospitalisation seule*)
- Le montant de la cotisation familiale est déterminé par l'âge de la personne la plus âgée.
- La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 70 ans inclus.
Vous bénéficiez dès l'adhésion de garanties viagères : vous êtes couvert aussi longtemps que vous le souhaitez.



EXEMPLES DE CALCUL DE COTISATION

- Alice (29 ans) s'expatrie aux États-Unis (zone 1). Elle choisit l'offre Extensio avec la formule Hospitalisation + Médecine courante. Pour ne pas avoir de reste à charge, elle opte pour la formule à 100% des frais réels. Sa cotisation trimestrielle s'élève à 705 €.
- Frédéric (36 ans), Lydia (34 ans) et Maxime (5 ans) vont vivre en Australie (zone 3). Frédéric souhaite une couverture complète pour sa famille. Il choisit l'offre Medium avec la formule Hospitalisation + Médecine courante + Optique-Dentaire. Pour réduire sa cotisation, il opte pour un remboursement à 90% des frais réels. Sa cotisation trimestrielle est de 845,10 € (soit 939 € x 0,9).
- Georges (62 ans) et Michèle (60 ans) passent une partie de leur retraite au Maroc (zone 4). En sélectionnant l'offre Medium avec la formule Hospitalisation seule, ils sont couverts en cas de pépin. La formule Hospitalisation seule est uniquement proposée à 100% des frais réels. Leur cotisation totale est de 360 € par trimestre (soit 159 € + 201 €).

Zone 1	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 93 €	ind. 306 €	ind. 369 €	ind. 111 €	ind. 384 €	ind. 459 €	ind. 141 €	ind. 474 €	ind. 570 €
21-25 ans	ind. 117 € fam. 303 €	ind. 390 € fam. 975 €	ind. 462 € fam. 1 179 €	ind. 141 € fam. 360 €	ind. 480 € fam. 1 191 €	ind. 573 € fam. 1 428 €	ind. 183 € fam. 453 €	ind. 597 € fam. 1 476 €	ind. 708 € fam. 1 782 €
26-30 ans	ind. 141 € fam. 336 €	ind. 459 € fam. 1 101 €	ind. 537 € fam. 1 326 €	ind. 165 € fam. 405 €	ind. 567 € fam. 1 335 €	ind. 672 € fam. 1 602 €	ind. 210 € fam. 507 €	ind. 705 € fam. 1 665 €	ind. 855 € fam. 1 998 €
31-35 ans	ind. 162 € fam. 369 €	ind. 513 € fam. 1 212 €	ind. 618 € fam. 1 458 €	ind. 192 € fam. 450 €	ind. 624 € fam. 1 464 €	ind. 747 € fam. 1 764 €	ind. 237 € fam. 561 €	ind. 771 € fam. 1 827 €	ind. 924 € fam. 2 202 €
36-40 ans	ind. 189 € fam. 441 €	ind. 603 € fam. 1 443 €	ind. 729 € fam. 1 737 €	ind. 222 € fam. 534 €	ind. 738 € fam. 1 740 €	ind. 888 € fam. 2 103 €	ind. 273 € fam. 666 €	ind. 921 € fam. 2 181 €	ind. 1 104 € fam. 2 622 €
41-45 ans	ind. 216 € fam. 513 €	ind. 693 € fam. 1 656 €	ind. 834 € fam. 2 001 €	ind. 255 € fam. 615 €	ind. 843 € fam. 2 010 €	ind. 1 014 € fam. 2 415 €	ind. 321 € fam. 765 €	ind. 1 047 € fam. 2 508 €	ind. 1 263 € fam. 3 012 €
46-50 ans	ind. 261 € fam. 570 €	ind. 846 € fam. 1 866 €	ind. 1 017 € fam. 2 247 €	ind. 315 € fam. 687 €	ind. 1 026 € fam. 2 250 €	ind. 1 239 € fam. 2 709 €	ind. 390 € fam. 861 €	ind. 1 275 € fam. 2 811 €	ind. 1 539 € fam. 3 381 €
51-55 ans	ind. 306 € fam. 627 €	ind. 999 € fam. 2 052 €	ind. 1 200 € fam. 2 472 €	ind. 366 € fam. 759 €	ind. 1 209 € fam. 2 478 €	ind. 1 458 € fam. 2 982 €	ind. 459 € fam. 948 €	ind. 1 509 € fam. 3 090 €	ind. 1 815 € fam. 3 729 €
56-60 ans	ind. 372 € fam. 771 €	ind. 1 218 € fam. 2 508 €	ind. 1 464 € fam. 3 024 €	ind. 450 € fam. 924 €	ind. 1 470 € fam. 3 027 €	ind. 1 779 € fam. 3 645 €	ind. 564 € fam. 1 158 €	ind. 1 845 € fam. 3 777 €	ind. 2 217 € fam. 4 545 €
61-65 ans	ind. 483 € fam. 915 €	ind. 1 551 € fam. 2 970 €	ind. 1 872 € fam. 3 573 €	ind. 570 € fam. 1 098 €	ind. 1 872 € fam. 3 573 €	ind. 2 262 € fam. 4 299 €	ind. 714 € fam. 1 371 €	ind. 2 334 € fam. 4 461 €	ind. 2 817 € fam. 5 379 €
66-70 ans	ind. 612 €	ind. 1 983 €	ind. 2 388 €	ind. 735 €	ind. 2 397 €	ind. 2 886 €	ind. 918 €	ind. 2 991 €	ind. 3 600 €
> 70 ans	ind. 759 €	ind. 2 463 €	ind. 2 970 €	ind. 912 €	ind. 2 970 €	ind. 3 573 €	ind. 1 140 €	ind. 3 702 €	ind. 4 461 €

Zone 2	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 66 €	ind. 201 €	ind. 240 €	ind. 75 €	ind. 252 €	ind. 303 €	ind. 93 €	ind. 303 €	ind. 378 €
21-25 ans	ind. 81 € fam. 180 €	ind. 249 € fam. 591 €	ind. 306 € fam. 723 €	ind. 93 € fam. 222 €	ind. 312 € fam. 723 €	ind. 378 € fam. 882 €	ind. 114 € fam. 282 €	ind. 378 € fam. 879 €	ind. 471 € fam. 1 101 €
26-30 ans	ind. 93 € fam. 228 €	ind. 291 € fam. 723 €	ind. 360 € fam. 882 €	ind. 105 € fam. 273 €	ind. 366 € fam. 879 €	ind. 450 € fam. 1 080 €	ind. 135 € fam. 336 €	ind. 444 € fam. 1 074 €	ind. 546 € fam. 1 341 €
31-35 ans	ind. 102 € fam. 255 €	ind. 324 € fam. 810 €	ind. 399 € fam. 996 €	ind. 126 € fam. 306 €	ind. 411 € fam. 990 €	ind. 492 € fam. 1 206 €	ind. 156 € fam. 381 €	ind. 504 € fam. 1 200 €	ind. 612 € fam. 1 503 €
36-40 ans	ind. 123 € fam. 282 €	ind. 387 € fam. 882 €	ind. 471 € fam. 1 083 €	ind. 147 € fam. 327 €	ind. 474 € fam. 1 074 €	ind. 579 € fam. 1 311 €	ind. 177 € fam. 411 €	ind. 576 € fam. 1 305 €	ind. 717 € fam. 1 635 €
41-45 ans	ind. 138 € fam. 303 €	ind. 438 € fam. 969 €	ind. 534 € fam. 1 188 €	ind. 168 € fam. 369 €	ind. 546 € fam. 1 179 €	ind. 654 € fam. 1 446 €	ind. 207 € fam. 453 €	ind. 654 € fam. 1 437 €	ind. 816 € fam. 1 797 €
46-50 ans	ind. 168 € fam. 357 €	ind. 534 € fam. 1 122 €	ind. 654 € fam. 1 383 €	ind. 207 € fam. 420 €	ind. 654 € fam. 1 362 €	ind. 798 € fam. 1 671 €	ind. 249 € fam. 525 €	ind. 798 € fam. 1 659 €	ind. 999 € fam. 2 082 €
51-55 ans	ind. 201 € fam. 387 €	ind. 633 € fam. 1 230 €	ind. 774 € fam. 1 503 €	ind. 234 € fam. 462 €	ind. 777 € fam. 1 491 €	ind. 945 € fam. 1 818 €	ind. 297 € fam. 576 €	ind. 942 € fam. 1 809 €	ind. 1 176 € fam. 2 277 €
56-60 ans	ind. 240 € fam. 471 €	ind. 774 € fam. 1 503 €	ind. 948 € fam. 1 845 €	ind. 294 € fam. 567 €	ind. 945 € fam. 1 818 €	ind. 1 155 € fam. 2 226 €	ind. 366 € fam. 702 €	ind. 1 152 € fam. 2 214 €	ind. 1 431 € fam. 2 772 €
61-65 ans	ind. 306 € fam. 591 €	ind. 978 € fam. 1 887 €	ind. 1 197 € fam. 2 310 €	ind. 369 € fam. 711 €	ind. 1 188 € fam. 2 280 €	ind. 1 458 € fam. 2 793 €	ind. 459 € fam. 882 €	ind. 1 449 € fam. 2 781 €	ind. 1 812 € fam. 3 483 €
66-70 ans	ind. 390 €	ind. 1 257 €	ind. 1 542 €	ind. 471 €	ind. 1 521 €	ind. 1 860 €	ind. 585 €	ind. 1 857 €	ind. 2 319 €
> 70 ans	ind. 486 €	ind. 1 557 €	ind. 1 902 €	ind. 585 €	ind. 1 878 €	ind. 2 298 €	ind. 723 €	ind. 2 289 €	ind. 2 874 €

Zone 3	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 48 €	ind. 144 €	ind. 171 €	ind. 54 €	ind. 183 €	ind. 219 €	ind. 66 €	ind. 219 €	ind. 273 €
21-25 ans	ind. 57 € fam. 129 €	ind. 177 € fam. 423 €	ind. 219 € fam. 516 €	ind. 66 € fam. 159 €	ind. 225 € fam. 519 €	ind. 273 € fam. 633 €	ind. 81 € fam. 201 €	ind. 273 € fam. 630 €	ind. 339 € fam. 789 €
26-30 ans	ind. 66 € fam. 162 €	ind. 207 € fam. 516 €	ind. 258 € fam. 630 €	ind. 75 € fam. 195 €	ind. 264 € fam. 630 €	ind. 324 € fam. 774 €	ind. 96 € fam. 240 €	ind. 321 € fam. 771 €	ind. 393 € fam. 960 €
31-35 ans	ind. 72 € fam. 183 €	ind. 231 € fam. 579 €	ind. 285 € fam. 711 €	ind. 90 € fam. 219 €	ind. 297 € fam. 711 €	ind. 354 € fam. 864 €	ind. 111 € fam. 273 €	ind. 363 € fam. 861 €	ind. 441 € fam. 1 077 €
36-40 ans	ind. 87 € fam. 201 €	ind. 276 € fam. 630 €	ind. 336 € fam. 774 €	ind. 105 € fam. 234 €	ind. 342 € fam. 771 €	ind. 417 € fam. 939 €	ind. 126 € fam. 294 €	ind. 414 € fam. 936 €	ind. 516 € fam. 1 170 €
41-45 ans	ind. 99 € fam. 216 €	ind. 312 € fam. 693 €	ind. 381 € fam. 849 €	ind. 120 € fam. 264 €	ind. 393 € fam. 846 €	ind. 471 € fam. 1 035 €	ind. 147 € fam. 324 €	ind. 471 € fam. 1 029 €	ind. 585 € fam. 1 287 €
46-50 ans	ind. 120 € fam. 255 €	ind. 381 € fam. 801 €	ind. 468 € fam. 987 €	ind. 147 € fam. 300 €	ind. 471 € fam. 975 €	ind. 573 € fam. 1 197 €	ind. 177 € fam. 375 €	ind. 573 € fam. 1 188 €	ind. 717 € fam. 1 491 €
51-55 ans	ind. 144 € fam. 276 €	ind. 453 € fam. 879 €	ind. 552 € fam. 1 074 €	ind. 168 € fam. 330 €	ind. 558 € fam. 1 068 €	ind. 678 € fam. 1 302 €	ind. 213 € fam. 411 €	ind. 675 € fam. 1 296 €	ind. 843 € fam. 1 629 €
56-60 ans	ind. 171 € fam. 336 €	ind. 552 € fam. 1 074 €	ind. 678 € fam. 1 317 €	ind. 210 € fam. 405 €	ind. 678 € fam. 1 302 €	ind. 828 € fam. 1 593 €	ind. 261 € fam. 501 €	ind. 825 € fam. 1 584 €	ind. 1 026 € fam. 1 983 €
61-65 ans	ind. 219 € fam. 423 €	ind. 699 € fam. 1 347 €	ind. 855 € fam. 1 650 €	ind. 264 € fam. 507 €	ind. 852 € fam. 1 632 €	ind. 1 044 € fam. 1 998 €	ind. 327 € fam. 630 €	ind. 1 038 € fam. 1 989 €	ind. 1 296 € fam. 2 490 €
66-70 ans	ind. 279 €	ind. 897 €	ind. 1 101 €	ind. 336 €	ind. 1 089 €	ind. 1 332 €	ind. 417 €	ind. 1 329 €	ind. 1 659 €
> 70 ans	ind. 348 €	ind. 1 113 €	ind. 1 359 €	ind. 417 €	ind. 1 344 €	ind. 1 644 €	ind. 516 €	ind. 1 638 €	ind. 2 055 €

Zone 4	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 36 €	ind. 102 €	ind. 126 €	ind. 45 €	ind. 141 €	ind. 171 €	ind. 51 €	ind. 168 €	ind. 210 €
21-25 ans	ind. 45 € fam. 105 €	ind. 129 € fam. 333 €	ind. 162 € fam. 414 €	ind. 54 € fam. 135 €	ind. 174 € fam. 429 €	ind. 216 € fam. 534 €	ind. 63 € fam. 165 €	ind. 201 € fam. 510 €	ind. 261 € fam. 660 €
26-30 ans	ind. 54 € fam. 120 €	ind. 150 € fam. 369 €	ind. 186 € fam. 465 €	ind. 63 € fam. 147 €	ind. 201 € fam. 477 €	ind. 243 € fam. 591 €	ind. 72 € fam. 183 €	ind. 237 € fam. 567 €	ind. 306 € fam. 732 €
31-35 ans	ind. 57 € fam. 132 €	ind. 171 € fam. 408 €	ind. 216 € fam. 513 €	ind. 69 € fam. 165 €	ind. 231 € fam. 531 €	ind. 279 € fam. 654 €	ind. 84 € fam. 204 €	ind. 264 € fam. 627 €	ind. 339 € fam. 813 €
36-40 ans	ind. 63 € fam. 153 €	ind. 198 € fam. 471 €	ind. 249 € fam. 591 €	ind. 78 € fam. 186 €	ind. 261 € fam. 603 €	ind. 324 € fam. 747 €	ind. 99 € fam. 234 €	ind. 312 € fam. 717 €	ind. 402 € fam. 936 €
41-45 ans	ind. 72 € fam. 171 €	ind. 228 € fam. 534 €	ind. 285 € fam. 663 €	ind. 87 € fam. 210 €	ind. 300 € fam. 681 €	ind. 369 € fam. 843 €	ind. 111 € fam. 261 €	ind. 351 € fam. 810 €	ind. 456 € fam. 1 050 €
46-50 ans	ind. 90 € fam. 198 €	ind. 282 € fam. 627 €	ind. 342 € fam. 783 €	ind. 111 € fam. 252 €	ind. 360 € fam. 798 €	ind. 447 € fam. 990 €	ind. 135 € fam. 312 €	ind. 426 € fam. 954 €	ind. 555 € fam. 1 233 €
51-55 ans	ind. 105 € fam. 222 €	ind. 324 € fam. 687 €	ind. 405 € fam. 855 €	ind. 132 € fam. 270 €	ind. 417 € fam. 876 €	ind. 519 € fam. 1 083 €	ind. 165 € fam. 339 €	ind. 495 € fam. 1 038 €	ind. 648 € fam. 1 350 €
56-60 ans	ind. 126 € fam. 267 €	ind. 396 € fam. 837 €	ind. 492 € fam. 1 044 €	ind. 159 € fam. 330 €	ind. 510 € fam. 1 068 €	ind. 630 € fam. 1 320 €	ind. 192 € fam. 411 €	ind. 603 € fam. 1 269 €	ind. 786 € fam. 1 647 €
61-65 ans	ind. 162 € fam. 315 €	ind. 501 € fam. 990 €	ind. 624 € fam. 1 230 €	ind. 201 € fam. 393 €	ind. 645 € fam. 1 254 €	ind. 795 € fam. 1 557 €	ind. 249 € fam. 489 €	ind. 756 € fam. 1 485 €	ind. 990 € fam. 1 944 €
66-70 ans	ind. 201 €	ind. 636 €	ind. 795 €	ind. 255 €	ind. 813 €	ind. 1 008 €	ind. 315 €	ind. 969 €	ind. 1 266 €
> 70 ans	ind. 252 €	ind. 792 €	ind. 987 €	ind. 318 €	ind. 1 005 €	ind. 1 245 €	ind. 390 €	ind. 1 191 €	ind. 1 557 €

2 Assistance rapatriement

En cas d'accident, de maladie ou de problèmes graves, cette garantie nous permet de vous venir en aide 24h/24 et 7j/7, sur simple appel téléphonique ou envoi de fax.

NATURE DES PRESTATIONS	NIVEAUX
En cas d'accident ou de maladie :	
Rapatriement médical ou transport sanitaire vers le centre hospitalier le mieux adapté ou vers le pays de nationalité (ou pays d'origine si différent)	oui
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne, jusqu'à 15 000 € par événement
Retour de l'assuré après consolidation dans le pays d'expatriation	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Avance de frais médicaux en cas d'hospitalisation dans le pays d'expatriation*	jusqu'à 15 000 € d'avance
Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé plus de 6 jours s'il était seul sur place	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe et 80 €/nuit pendant 10 nuits
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	oui
Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de rapatriement sanitaire de l'assuré	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Accompagnement des enfants	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
En cas de décès de l'assuré :	
Rapatriement du corps ou des cendres jusqu'au domicile	oui
Prise en charge du cercueil de transport en cas de rapatriement aérien du corps	jusqu'à 1 500 €
Présence d'un proche auprès du défunt en cas d'inhumation sur place si l'assuré décédé était seul à être expatrié	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe et 50 €/nuit pendant 4 nuits
Rapatriement des autres bénéficiaires : les membres de la famille, conjoint et enfant(s), vivant avec l'assuré	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
En cas de perte ou vol de papiers d'identité, bagages ou titre de transport :	
Avance de fonds à l'étranger	jusqu'à 1 500 €
Avance d'un nouveau billet à l'étranger	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Transmission de messages urgents	oui
En cas d'infraction involontaire à la législation d'un pays :	
Honoraires d'avocat à l'étranger	jusqu'à 1 500 € par événement
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 € par événement
En cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille :	
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille dans le pays de nationalité	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Retour anticipé en cas d'hospitalisation supérieure à 5 jours d'un membre de la famille dans le pays de nationalité	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
En cas de difficulté de compréhension de la langue :	
Traduction de documents légaux ou administratifs	jusqu'à 500 € par année d'assurance

* si aucune souscription en parallèle d'une formule de la garantie frais de santé.

Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 70 ans inclus	Europe et pays méditerranéens	Monde entier
Individuel	45 €	75 €
Famille	93 €	168 €

Europe et pays méditerranéens : Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Féroé (Îles), Finlande, France métropolitaine, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maroc, Moldavie, Monaco, Norvège, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Svalbard et Jan Mayen, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vatican.

3 Responsabilité civile vie privée et assistance juridique

La garantie responsabilité civile couvre les conséquences financières des dommages dont vous seriez reconnu responsable au cours de la vie privée uniquement. Cependant, le trajet aller et retour entre le domicile et le lieu de travail est couvert. Vos enfants sont également assurés dans le cadre de leurs activités extrascolaires.

Cette garantie s'exerce lorsque la responsabilité d'un dommage causé à autrui [voir définition](#) pendant la durée du voyage et du séjour à l'étranger vous incombe ainsi qu'à toute personne pour laquelle vous devez répondre.

Un service d'informations juridiques, pratiques et administratives est associé à la garantie responsabilité civile vie privée.

Remarque

La garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique doit être sélectionnée en complément d'une autre garantie du contrat.

NATURE DES PRESTATIONS	NIVEAUX
En cas de dommages causés à autrui :	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 7 500 000 € par sinistre et par année d'assurance
dont :	
Faute inexcusable voir définition	jusqu'à 300 000 € par victime jusqu'à 1 500 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 750 000 € par sinistre et par année d'assurance franchise voir définition de 150 € par sinistre
Dommages (y compris incendie, explosion et dégât des eaux aux bâtiments pris en location ou empruntés par l'assuré pour l'organisation de cérémonies familiales)	jusqu'à 150 000 € par sinistre et par année d'assurance franchise de 150 € par sinistre
En cas de question/problème juridique :	
Service d'informations juridiques, administratives et pratiques	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails
Assistance juridique en cas de litige (défense pénale et recours)	jusqu'à 16 000 € par litige et par année d'assurance

DÉFINITIONS

- **Autrui** : toute personne n'ayant pas la qualité d'assuré, les personnes assumant à titre occasionnel et gratuit la garde des enfants de l'assuré ou celle de ses animaux et les employés au service de l'assuré.
- **Faute inexcusable** : faute exceptionnellement grave, sans volonté manifeste de nuire à un tiers.
- **Franchise** : somme, qui dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.

● Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros par contrat pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 64 ans inclus	Monde entier hors USA/Canada	Monde entier
Par contrat :	42 €	54 €

Le montant de la cotisation pour la garantie responsabilité civile et assistance juridique n'est fonction que du ou des pays de destination.

La cotisation est unique par contrat pour toutes les personnes assurées.

4 Capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie

Cette garantie prévoit en cas de décès par maladie le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) que vous désignez lors de votre adhésion. Le montant du capital versé est doublé si le décès résulte d'un accident.

Par ailleurs, le capital est intégralement versé en cas de perte totale et irréversible d'autonomie *voir définition*.

Remarque

Nous intervenons après participation de votre régime de base (Sécurité sociale française ou CFE).

Le montant du capital décès par maladie peut être fixé librement entre 20 000 € et 400 000 €.

La cotisation se calcule selon la règle détaillée ci-après :

EXEMPLE DE CALCUL DE LA COTISATION

Pour la sélection d'un capital décès d'un montant de 122 000 €, une personne âgée de 37 ans cotisera à hauteur de : $(122\,000\text{ €}/20\,000\text{ €}) \times 18\text{ €} = 109,80\text{ €}$ par trimestre.

La règle de calcul est la suivante :

$(\text{Capital décès souhaité}/20\,000\text{ €}) \times \text{Cotisation correspondant à } 20\,000\text{ € dans sa tranche d'âge.}$

Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros par personne assurée pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 64 ans inclus	18 à 30 ans	31 à 35 ans	36 à 40 ans	41 à 45 ans	46 à 50 ans	51 à 55 ans	56 à 60 ans	61 à 64 ans
Capital décès minimum : 20 000 €*	12 €	15 €	18 €	24,75 €	36 €	48 €	69 €	105,75 €
Capital décès maximum : 400 000 €*	240 €	300 €	360 €	495 €	720 €	960 €	1 380 €	2 215 €

* doublé si décès par accident

Remarque

Selon le montant du capital décès choisi, vous aurez à répondre aux formalités médicales suivantes :

- capital décès de 20 000 à 150 000 € : Profil de santé,
- capital décès de 150 001 à 250 000 € : Profil de santé + rapport médical** à faire compléter,
- capital décès de 250 001 à 400 000 € : Profil de santé + rapport médical** à faire compléter, électrocardiogramme, analyses de sang et d'urines (nous consulter).

** remboursé par APRIL International pour les moins de 60 ans

Les sommes versées au titre de la garantie décès sont exonérées de droits de succession sous réserve des dispositions en vigueur.

DÉFINITION

- **Perte totale et irréversible d'autonomie** : inaptitude totale et irrémédiable médicalement constatée de l'assuré à tout travail ou occupation pouvant lui procurer gain ou profit et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie ordinaire.

5 Indemnisation arrêt de travail pour raison médicale

Les garanties indemnités journalières et rente d'invalidité vous protègent des conséquences sur vos revenus d'une maladie ou d'un accident. La sélection de ces garanties assure le maintien du paiement d'une partie du salaire pendant une période déterminée.

La sélection de cette garantie implique la sélection préalable d'un capital décès. Le choix du niveau de l'indemnité journalière (entre 20 € et 200 €) est libre à condition de respecter les règles suivantes :

- **L'équivalent mensuel de l'indemnité journalière ne doit pas dépasser 70% du salaire brut mensuel,**
- **le montant de l'indemnité journalière sélectionnée est fonction du capital décès sélectionné ; exemple : pour 20 € d'indemnités journalières, le capital sélectionné doit être au minimum de 20 000 €.**

Nous intervenons après participation de votre régime de base (Sécurité sociale française ou CFE).

Vous devez pouvoir justifier d'une activité professionnelle rémunérée en cas d'arrêt de travail.

Indemnités journalières :

Les indemnités journalières peuvent être versées à compter du 31^{ème} jour ou du 61^{ème} jour selon l'option choisie et pour une durée maximale de 3 ans. Le nombre de jours d'indemnisation retenu pour un mois est systématiquement de 30 jours. La sélection de la garantie indemnités journalières vous fait bénéficier dès le 31^{ème} jour ou le 61^{ème} jour de la garantie exonération : en cas de difficultés financières dues à un arrêt de travail ouvrant droit normalement aux indemnités journalières, vous restez couvert gratuitement pour l'ensemble de votre régime de prévoyance. Cette garantie cesse à 65 ans.

Rente d'invalidité :

La rente d'invalidité viagère vous protège en cas d'invalidité liée à une pathologie. L'indemnité journalière se convertit en une rente annuelle après 3 ans maximum de bénéfice de celle-ci. La rente est versée dès la consolidation et ceci jusqu'à la retraite

● Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros par personne assurée pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 64 ans inclus	20 € d'indemnités journalières avec une franchise de 30 jours	20 € d'indemnités journalières avec une franchise de 60 jours
Capital décès minimum à sélectionner <i>soit I.J. choisie x 1 000</i>	20 000 €	20 000 €
Rente annuelle maximale <i>soit I.J. choisie x 360</i>	7 200 €	7 200 €
de 18 à 30 ans	36 €	31,50 €
de 31 à 35 ans	38,25 €	33 €
de 36 à 40 ans	49,50 €	44,25 €
de 41 à 45 ans	66 €	57,75 €
de 46 à 50 ans	101,25 €	88,50 €
de 51 à 55 ans	117 €	101,25 €
de 56 à 60 ans	135,75 €	116,25 €
de 61 à 64 ans	155,25 €	134,25 €

Calcul : par exemple, une personne de 40 ans voulant 62 € d'I.J. avec 30 jours de franchise devra s'acquitter de $(62 \text{ €}/20 \text{ €}) \times 49,50 \text{ €} = 153,45 \text{ €}$ par trimestre.

Remarque :

Selon les montants de l'indemnité journalière/la rente d'invalidité choisis, vous aurez à répondre aux formalités médicales suivantes :

- de 20 à 80 € d'indemnité journalière : Profil de santé,
- de 81 à 100 € : Profil de santé + rapport médical* à faire compléter,
- de 101 à 200 € : Profil de santé + rapport médical* à faire compléter + électrocardiogramme + analyses de sang et d'urines (nous consulter).

* remboursé par APRIL International

Comment pouvons-nous vous aider ?

Quelques exemples pour mieux comprendre vos garanties...



Vous venez d'arriver à Berlin et êtes à la recherche d'un logement. Vous avez trouvé un appartement bien situé. Cependant, le bail est en allemand et vous ne maîtrisez pas les termes juridiques dans cette langue.

→ Avec la **garantie assistance**, sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de votre bail pour faciliter vos démarches.

Vous profitez de votre expatriation en Australie pour vous initier au surf. Au cours de votre 1^{ère} leçon, vous vous cassez la clavicule.

→ Avec la **garantie frais de santé**, vous êtes évacué d'urgence vers le centre hospitalier le plus proche où vous recevez les examens et soins nécessaires à votre rétablissement.



Vous êtes invité avec votre famille à déjeuner chez votre collègue dans la banlieue de New-York. L'un de vos enfants endommage son écran de télévision.

→ Avec la **garantie responsabilité civile vie privée**, votre collègue reçoit une indemnisation pour le remplacement de son écran de télévision et votre budget n'est pas affecté par cette dépense.

Vous êtes expatrié à Singapour depuis plusieurs années, votre visa arrive bientôt à terme.

→ Avec la **garantie assistance juridique**, notre équipe vous renseigne sur les formalités à accomplir pour le renouvellement de votre visa.



Fonctionnement du contrat

Informations pratiques avant de souscrire

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

Peut être couverte par le contrat toute personne expatriée âgée de 0 à 70 ans inclus et n'habitant pas en France ou dans les D.R.O.M., affiliée à la CFE ou à la Sécurité sociale française (ou régime équivalent français). La limite d'âge à l'adhésion est de 64 ans inclus pour les garanties responsabilité civile vie privée et assistance juridique, capital décès/perce d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale. Pour toute adhésion à partir de 60 ans, une visite médicale à vos frais est obligatoire et un rapport médical fourni sur demande par APRIL International doit être complété.

L'adhésion s'établit à titre individuel ou familial (sauf garanties capital décès/perce d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale qui ne s'établissent qu'à titre individuel). Le Profil de santé joint n'est pas à compléter si seules les garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée et assistance juridique sont sélectionnées.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

Pour la garantie frais de santé :

En zone tarifaire 1 : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier (y compris dans votre pays de nationalité).

En zone tarifaire 2 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays des zones 2, 3 et 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zones 2, 3 ou 4). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zone 1 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans cette zone).

En zone tarifaire 3 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays des zones 3 et 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zones 3 ou 4). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zones 1 et 2 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans l'une de ces zones).

En zone tarifaire 4 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays de la zone 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zone 4). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zones 1, 2 et 3 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans l'une de ces zones).

Pour la garantie assistance rapatriement :

En zone Europe et pays méditerranéens : les garanties sont acquises à l'année dans cette zone (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe dans cette zone). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs dans le reste du monde (y compris dans votre pays de nationalité).

En zone Monde entier : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier (y compris dans votre pays de nationalité).

En cas de rapatriement décidé par APRIL International Assistance hors de la zone tarifaire choisie, la garantie frais de santé reste acquise si elle a été sélectionnée.

Pour la garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique :

Zone Monde entier hors USA/CANADA : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier hors USA/Canada et hors de votre pays de nationalité. Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs aux USA, au Canada ainsi que dans votre pays de nationalité.

Zone Monde entier : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier hors de votre pays de nationalité. Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs dans votre pays de nationalité.

Pour les garanties capital décès, perte totale et irréversible d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale :

Les garanties sont acquises dans votre pays d'expatriation et lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en dehors de votre pays d'expatriation.

Remarque :

En fonction d'événements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est soumise à l'acceptation préalable d'APRIL International.

La liste complète des pays exclus est disponible sur www.april-international.fr ou sur simple demande au + 33 (0)1 73 02 93 93. Cette liste de pays exclus est susceptible de varier.

Fonctionnement du contrat (suite)

Informations pratiques avant de souscrire

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Les garanties prennent effet, au plus tôt, le 16 du mois ou le 1^{er} du mois suivant la réception de votre Demande d'adhésion complétée, du paiement de la cotisation, des documents complémentaires éventuellement demandés et sous réserve de notre acceptation médicale.

JUSQU'À QUAND SUIS-JE COUVERT ?

L'adhésion est conclue pour une durée minimale d'un an (sauf stipulation contraire) et peut être dénoncée à chaque échéance annuelle avec un préavis de deux mois. Sinon, elle est reconduite automatiquement.

Les garanties cessent automatiquement :

- lorsque la limite d'âge est atteinte :
 - **21 ans** pour les enfants à charge pour la garantie frais de santé (26 ans s'ils poursuivent des études) et **31 ans** pour la garantie assistance rapatriement ;
 - **65 ans** pour les garanties responsabilité civile vie privée et assistance juridique, capital décès/perce d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale ;
 - **71 ans** pour la garantie assistance rapatriement ;
- en cas de non paiement,
- lorsque vous n'êtes plus expatrié, sur présentation d'un document officiel en attestant ;
- pour les garanties frais de santé, capital décès/perce d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale, lorsque vous n'êtes plus affilié à la CFE ou ayant-droit à la Sécurité sociale française (ou régime équivalent français), si vous avez sélectionné l'une de ces garanties.

COMMENT ADHÉRER ?

- 1** Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe.
- 2** L'assuré principal, son conjoint assuré et ses enfants majeurs assurés doivent compléter et signer le Profil de santé (sauf en cas de sélection des seules garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée et assistance juridique).
- 3** Joindre à la Demande d'adhésion et au Profil de santé le règlement correspondant à la 1^{ère} cotisation :
 - par chèque en € à l'ordre d'APRIL International Expat *ou*
 - indiquer vos coordonnées de carte bancaire sur la Demande d'adhésion *ou*
 - effectuer le 1^{er} virement (inclure une copie de l'ordre de virement) *ou*
 - compléter l'autorisation de prélèvement présente dans la Demande d'adhésion et joignez à votre envoi un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE).
- 4** Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.
 Pour faciliter votre adhésion à la Caisse des Français de l'Étranger, APRIL International Expat vous propose de compléter votre bulletin d'affiliation CFE. Téléchargez le bulletin d'affiliation correspondant à votre statut à partir du site www.april-international.fr, rubrique « Nos solutions ».
 Retournez à APRIL International Expat votre dossier d'adhésion Rubelles + accompagné du bulletin d'affiliation CFE.
- 5** Votre demande d'adhésion Rubelles + est traitée sous 24h et vous recevez ensuite votre certificat d'adhésion valant attestation d'assurance, vos conditions générales détaillant le fonctionnement de votre contrat et votre carte d'assuré reprenant les numéros d'urgence à composer notamment en cas de besoin d'assistance ou avant une hospitalisation.

Vous pouvez également souscrire votre contrat en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent votre attestation d'assurance par e-mail.

Des services associés à vos garanties

pour améliorer votre quotidien !



ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- bénéficier d'une prise en charge sans avance de frais en cas d'hospitalisation (si vous êtes adhérent à la CFE),
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.



... EN LIGNE

Si vous êtes **assuré**, vous pouvez consulter :

- vos décomptes de remboursement, vos garanties et conditions générales,
- vos coordonnées personnelles et bancaires.

Si vous êtes **adhérent**, vous pouvez :

- consulter vos cotisations, votre mode de règlement et les coordonnées de votre assureur-conseil,
- payer vos cotisations en ligne par carte bancaire.



Si vous êtes adhérent à la CFE et que vous êtes hospitalisé (hospitalisation de jour ou hospitalisation de plus de 24h), vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital et réglons votre facture pour vous éviter d'avancer les frais, sous réserve d'acceptation médicale.



Après votre adhésion, notre service Suivi Client est à votre disposition pour toute évolution relative à votre contrat.

Vous pouvez :

- adapter le niveau de vos garanties à vos besoins tout au long de la vie de votre contrat,
- ajouter un ayant droit,
- souscrire de nouvelles options,
- signaler une nouvelle adresse ou de nouvelles coordonnées bancaires,
- apporter toute autre modification à votre couverture.

Pour le suivi de votre contrat, vous pouvez contacter notre équipe : Tél : +33 (0)1 73 02 93 93
E-mail : suivi.client@aprilmobilite.com

SERVICE DE TÉLÉTRANSMISSION

Si vous êtes affilié à la Sécurité sociale française, vous pouvez bénéficier du service de télétransmission qui vous dispense de nous transmettre les décomptes de remboursements reçus de votre CPAM. En effet, vos décomptes nous sont directement adressés par votre CPAM.

Si vous êtes adhérent à la CFE, vous bénéficiez des services du guichet unique de gestion : les décomptes de la CFE nous sont directement adressés.



APRIL INTERNATIONAL S'ENGAGE

Pour participer à la préservation de l'environnement et pour améliorer le quotidien des populations défavorisées dans le monde, APRIL International s'engage aux côtés de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de l'association Handicap International.

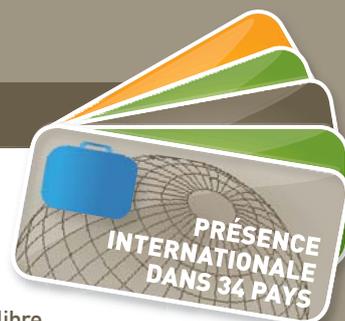
Vous pouvez, vous-aussi, faire un don à l'une de ces associations en choisissant dès maintenant de verser tous les ans la somme de 5, 8 ou 12 € avec votre cotisation.

APRIL, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 3 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3 750 collaborateurs et 50 sociétés du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.



APRIL International, spécialiste de l'assurance internationale depuis plus de 35 ans

Nos engagements

- Une haute qualité de gestion : nous traitons les souscriptions en 24h et vos demandes de remboursements en 48h
- Des équipes multilingues à votre disposition
- Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une **gamme complète et modulable de solutions d'assurance**, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL



www.siam-consulting.asia

Siam Consulting Hua Hin Co., Ltd.
Mr. Franck Racine
250/129 Soi 94 Petchkasem Road
77110 Hua Hin Prachuapkhirikhan

Phone: 085.962.2232

eMail: franckracinesiamconsulting@gmail.com

april international | expat

APRIL INTERNATIONAL EXPAT UNE SOCIÉTÉ APRIL

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - www.april-international.fr

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**